



## Taxi ou conducteur VTC : quelles précautions prendre contre le CHOLERA ?

CHOLERA

### Quels sont les risques de transmission ?

- \* **Quand vous êtes touchés par une personne contaminée ou vous touchez un objet utilisé par une personne contaminée.** D'où l'importance:
  - d'éviter les contacts physiques ;
- \* **Quand vous portez vos mains non lavées ou un objet contaminé au visage.** La bactérie peut vous contaminer. D'où l'importance de se laver correctement les mains et de limiter le partage d'objets.

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du guide des mesures de prévention des risques de contamination au choléra pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit conduire :

- \* à éviter les risques d'exposition à la bactérie ;
- \* à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- \* à identifier les mesures de protection collectives et individuelles nécessaires.
- \* A actualiser le document unique d'évaluation des risques professionnels

### Mesures organisationnelles

- \* L'employeur met en place les mesures d'organisationnelles et veille à leur application, cela passe notamment par :
  - \* Respecter des mesures d'hygiène. Les locaux doivent être équipés de savon, gel hydroalcoolique, essuie-mains jetables, de produits de désinfection (pour les tables, outils, matériels communs...);
  - \* Éviter autant que possible de partager les outils et équipements. À défaut, diminuer les cadences de travail et prévoir des temps dédiés pour le nettoyage/désinfection régulier des matériels communs ;
  - \* Associer les élus du CSE à la définition des mesures organisationnelles
  - \* Afficher les consignes dans l'entreprise
  - \* L'employeur doit être encore plus vigilant que d'habitude pour permettre un accès aux salariés à de l'eau potable pour leur consommation.

- Textes Réglementaires : Articles L.4121-2 et R.4421-1 à R.4427-5 du code du travail relatifs à la protection des travailleurs des risques résultant de leur exposition à des agents biologiques.
- Document INRS : ED 6034
- Guide des mesures de prévention des risques de contamination au choléra en situation pré-épidémique –(DEETS de MAYOTTE)

- \* **Un référent cholera peut-être désigné.** Cela peut être l'employeur dans les petites entreprises. Il veille à la mise en œuvre des mesures de prévention et à l'information des personnes travaillant dans son entreprise.
- \* **Il est recommandé que les cas contact et personnes symptomatiques soient isolés de manière à protéger l'ensemble du personnel.** Les autorités sanitaires doivent être prévenues afin de faciliter le contact tracing.
- \* **Hydrater la victime souffrant des symptômes du choléra ;**
- \* **Appeler immédiatement le SAMU (15).**
- \* **La personne souffrante doit éviter de se rendre chez le médecin afin de minimiser la propagation de la maladie.**

### MESURES INDIVIDUELLES

- \* **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou à une solution hydroalcoolique (SHA) :
  - frotter 30 secondes,
  - paumes, dos, ongles, doigts et entre doigts. Se sécher avec du papier/tissu à usage unique.
- \* **Éviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche ;
- \* **Respecter les mesures de distanciation physique :**
  - ne pas serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- \* **Nettoyer/désinfecter régulièrement les objets** manipulés et les surfaces touchées ;
- \* **Utiliser des équipements individuels de protection :** blouse, gants en latex, chaussures fermées...

- Informer et former l'ensemble des salariés aux mesures de prévention mises en place au sein de l'entreprise, contre les risques liés au choléra ;

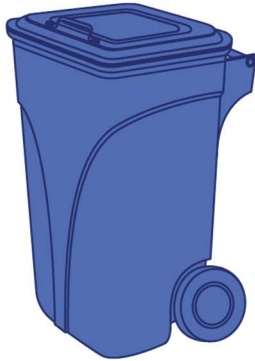


## 1. PRÉPARER

- \* **Établissez un plan de nettoyage par un produit actif afin de garantir la désinfection avec périodicité et suivi** : des surfaces de l'intérieur du véhicule, poignées de portes et boutons, zone de paiement, écran du GPS et du matériel de tarification et d'occupation, plus généralement de tout objet, surface... susceptibles d'avoir été contaminées (en contact avec les mains), équipements de travail communs des locaux de la société de transport (machines à café, photocopieurs...)
- \* **Remettez au client une plaquette d'explications** (plastifiée pour pouvoir la nettoyer) rappelant les règles applicables
- \* **Mettez en permanence à disposition des consommables pour les clients** : gel hydroalcoolique, lingettes, sacs-poubelle...
- \* **Nettoyez entre chaque course et prise en charge de client** : porte, poignées, dossier, terminal paiement...
- \* Si le véhicule est partagé entre plusieurs chauffeurs. Le véhicule devra être nettoyé entre chaque chauffeur : poignées de porte, volant, boutons, GPS, appareil carte de paiement, levier de vitesse, poignée frein à main, tableau de bord...
- \* **N'acceptez pas de personnes présentant des symptômes**; renvoyez le client vers un service de transport sanitaire



## 1. RÉALISER

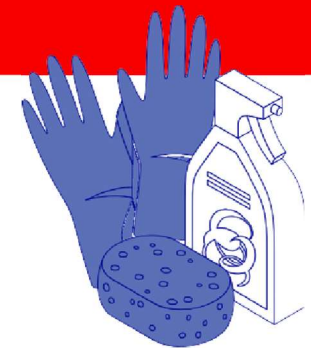


- \* Invitez le client à ouvrir lui-même la portière pour monter dans le véhicule, puis à se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique mis à sa disposition
- \* nettoyez entre chaque client les poignées intérieures et extérieures ainsi que le bouton du coffre
- \* Laissez le client mettre lui-même ses bagages dans le coffre et le refermer. Idem pour les récupérer. Au besoin, le chauffeur peut lui venir en aide après l'avoir invité à s'installer dans le véhicule. La désinfection des mains doit être systématique avant et après avoir manipulé les bagages
- \* Ne posez pas de bagages sur la banquette arrière sauf s'il s'agit d'un petit sac, gardé sur les genoux
- \* **Nettoyez l'intérieur du véhicule** a minima au début et à la fin de la prise de poste
- \* **Privilégiez le paiement avec une carte bancaire** et nettoyez l'appareil après chaque utilisation (sauf si paiement sans contact)
- \* **Demandez au client d'emporter tous ses déchets** lorsqu'il quitte le véhicule
- \* Pauses et restauration : **proscrivez les repas** à l'intérieur du véhicule



## 3. VÉRIFIER

- \* **Assurez-vous du suivi du plan de nettoyage**
- \* **Assurez-vous de l'approvisionnement permanent des consommables** (gel, masques, lingettes, savons, sacs-poubelle...)
- \* **Évacuez les déchets régulièrement**
- \* **Vérifiez le nettoyage régulier des véhicules**



Contactez au besoin le service de santé au travail dont vous dépendez ou votre Caisse d'assurance maladie - Risques professionnels pour vous aider dans la mise en place de vos mesures de prévention.